



PRÉFET DE LA MAYENNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Laval, le 27 octobre 2021

Sécurité routière : les voitures-radar conduites par des opérateurs privés en Mayenne

Retardé par la crise sanitaire, le dispositif des voitures-radar à conduite externalisée est opérationnel dans le département de la Mayenne depuis le 13 novembre 2020 et quadrille une part importante du réseau routier.

La décision de confier la conduite de véhicules radar à **des opérateurs privés a été prise par le Comité interministériel de la sécurité routière (CISR) avec deux objectifs majeurs :**

- libérer du temps aux forces de l'ordre pour le consacrer à des tâches plus qualifiées comme l'interception au bord des routes (alcoolémie et stupéfiants).
- faire respecter les limitations de vitesse en allongeant les plages horaires de circulation de ces véhicules sur les routes les plus accidentogènes.

Les entreprises qui interviennent ne sont pas rémunérées en fonction du nombre de contraventions relevées, mais en fonction du nombre de kilomètres de contrôles effectués par mois. Le radar relève automatiquement les excès de vitesse mais le conducteur ne sait pas si les véhicules sont flashés. Le flash fonctionne de façon invisible avec un dispositif infrarouge.

Les véhicules circulent sur des circuits identifiés par les services de l'État au niveau départemental tenant compte du trafic et de l'accidentologie. Des marges techniques appliquées au matériel de mesure de la vitesse « en déplacement » sont appliqués.

Le dispositif est à présent opérationnel pour fonctionner le cas échéant tous les jours et sur l'ensemble des plages horaires (24 h sur 24 h). Les véhicules ne sont pas particulièrement identifiables par leur aspect extérieur, chaque véhicule croisé ou doublé sur les routes est potentiellement un radar embarqué.

Entre **1500 à 2000 messages d'infractions sont enregistrés chaque mois** dans le département et les avis de contravention sont gérés directement par le centre national de traitement basé à Rennes. Cela fait bientôt 1 an que ces véhicules circulent dans le département (19 véhicules sur l'ensemble de la Région), un bilan précis pourra être établi d'ici la fin de l'année et donner lieu à certains ajustements relatifs aux axes contrôlés et aux plages horaires.

Un temps de présentation du bilan et d'échanges avec la presse s'organisera avant la fin de l'année.

Préfecture de la Mayenne
Cabinet

02 43 01 50 70/71/72
pref-communication@mayenne.gouv.fr

16 place Jean Moulin
53000 Laval



@Prefet53



Préfet de la Mayenne



@prefet53



prefet53